

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 70/IOI du 6/4/70
/MT.DGT.DELC.-4/2

accordant une bonification d'échelon à Monsieur
KITOKO André, Ingénieur des Services Techniques
(Travaux Publics)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
Vu la Loi n°15-62 du 3 Février 1962 fixant le statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n°60-90/FP du 3 Mars 1960 fixant statut commun
des cadres de la catégorie A.I des Services Techniques de la République
Populaire du Congo ;
Vu le Décret n°64-62 du 25 Février 1964 portant modification
du décret n°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de
la catégorie A.I des Services Techniques ;
Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15-62 fixant le
statut général des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret n°67-33/MT.DGT.DGAPE du 27 Janvier 1967 portant
nomination au grade d'Ingénieur des Travaux Publics de M. KITOKO André ;
Vu l'Attestation de prise de service de M. KITOKO André ;
Vu le Décret n°69-335 du 29 Septembre 1969 portant promotion
des Ingénieurs des Travaux Publics ;
Vu la Note n°1816/DELC du 9 Décembre 1969 du Chef de la Divi-
sion d'Etudes, de la Législation et du Contentieux à la Direction
Générale du Travail ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'article 3 du décret
n°64-62 du 25 Février 1964, une bonification d'un échelon est accordée
à Monsieur KITOKO André, Ingénieur des Travaux Publics (Services
Techniques) 3^e échelon catégorie AI indice 960, titulaire du Diplôme
de l'Ecole Polytechnique de Montréal (CANADA), pour compter du 21
Novembre 1966.

ARTICLE 2. - La situation administrative de M. KITOKO André est ainsi
reconstituée :

.../...

Ancienne situation

Nouvelle situation

Catégorie A.II

- Intégré et nommé Elève-Ingénieur des T.P., indice 530 pour compter du 12 Janvier 1960
- Intégré et nommé Elève-Ingénieur des T.P., indice 600 pour compter du 12 Janvier 1960
- Titularisé et nommé Ingénieur des T.P. 1^{er} échelon, indice 660 pour compter du 12 Janvier 1961
- Promu Ingénieur des T.P. 2^{ème} échelon indice 730 pour compter du 12 Janvier 1963 - ACC et RSMC : néant
- Promu Ingénieur des T.P. 3^{ème} échelon indice 810 pour compter du 12 Janvier 1965 - ACC et RSMC : néant

Catégorie A. I

- Reclasse Ingénieur des T.P. 2^{ème} échelon indice 890 pour compter du 21 Novembre 1966 - ACC et RSMC : néant
- Promu Ingénieur des T.P. 3^{ème} échelon indice 960 pour compter du 21 Mai 1969 - ACC et RSMC : néant

Catégorie A.II

- Promu Ingénieur des T.P. 3^{ème} échelon indice 810 pour compter du 12 Janvier 1965 - ACC et RSMC : néant.

Catégorie A. I

- Reclasse par l'attribution d'une bonification d'un échelon et nommé Ingénieur des T.P. 3^{ème} échelon indice 960 pour compter du 21 Novembre 1966 - ACC et RSMC : néant
- Promu Ingénieur des T.P. 4^{ème} échelon indice 1090 pour compter du 21 Novembre 1969 - ACC et RSMC : néant

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature et du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la République Populaire du Congo, Président du Conseil d'Etat

Brazzaville, le 6 AVRIL 1970

Le Vice-Président du Conseil d'Etat, Chargé du Plan et de l'Administration du Territoire

Commandant M. N'GOUBI.-

Commandant A. RAOUL.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

Le Ministre de l'Equipement, Chargé de l'Agriculture, des Eaux et Forêts

Me A. MOUDILENO-MASSANGO.-

Amos DIAWARA.-

Le Ministre des Finances et du Budget

AMPLIATIONS :

JORPC1
DGT.DELC.....3 MINEQUIPEMENT.....1
D.F.3 DIRSANTE2
C.F.2 INTERESSE1
RNTF3 DOSSIER1

B. MATINGOU.-